

"aXeL Expertise"

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80.000 €
Siège social : 19 Avenue de la Fontenelle
88100 SAINT DIE DES VOSGES**

R.C.S. EPINAL 419 772 397

* * *

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2024**

EXTRAIT

[...]

CINQUIEME RESOLUTION – MANDATS DES CAC

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats du commissaire aux comptes titulaire : la société VRM AUDIT et du commissaire aux comptes suppléant : la société NORME AUDIT, arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Après avoir constaté que la Société ne remplissait plus les critères relatifs à la nomination/renouvellement d'un commissaire aux comptes selon les dispositions de la loi Pacte (2019-486 du 22-5-2019), l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder au renouvellement du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte que le mandat du commissaire aux comptes titulaire : la société VRM AUDIT et le mandat du commissaire aux comptes suppléant : la société NORME AUDIT prennent fin ce jour.

Cette résolution est adoptée à **"l'unanimité"**

SIXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à

"l'unanimité"

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les Associés présents.

COPIE

**CERTIFIÉ CONFORME
AU ORIGINAL**